Image not found or type unknown

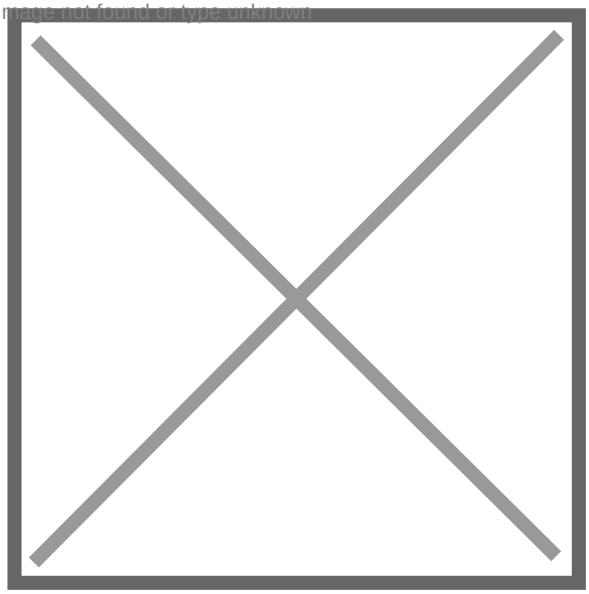

Depart a la fin d'un preavis

Par **marinefon**, le **27/05/2015** à **12:52**

bonjour

je suis fille au pair et j'ai fait une lettre de démission que j'ai remis en mains propre a ma patronne et sa le 3 avril 2015 , sacahant que j'ai plus que 2 semaines de préavis et que sa se passe toujours voir encore plus mal avec ma patronne(menaces, insulte ,...) pui-je partir a la fin de cette semaine comme sa ? Sachant aussi que je ne peux vraiment plus continuer et qu'elle ma menace de me virer!
dois-je lui envoyer une lettre en recommander pour lui dire que suite a ma demande de cessacient de contrat et a la fin de ma période de préavis je part de ce boulot ?

cordialement

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **14:53**

Je ne comprends guère votre question.
Le principe de la démission: le salarié exprime son intention de mettre fin aux relations contractuelles. L'employeur ne peut que recevoir la démission, son avis/accord n'est pas exigé.
Mais pour qu'il puisse se retourner, la démission implique le respect d'un préavis, soit indiqué dans le contrat de travail, soit conventionnel.
A l'échéance du préavis, l'employeur remet au salarié le bulletin de salaire, le certificat de travail, l'argent restant du, l'attestation Pole-emploi, un solde de tout compte.
Et le salarié s'en va.

Par **marinefon**, le **27/05/2015** à **15:03**

Oui sa je le sais bien , et mon préavis est de 2semaines que j'ai largement fait mais elle n'as pas chercher de remplacente durant mon préavis alors que je l'ai prévenu .

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **16:22**

Cela ne vous concerne pas.
Rien ne dit d'ailleurs qu'une remplaçante est recherchée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés